

Reçu le

15 SEP. 2023

RAVILLE



Monsieur le Maire de RAVILLE  
1 RUE DE L'EGLISE  
57530 RAVILLE

Vos réf. :

Nos réf. : E-M/AD/CR  
Affaire suivie par : A. DOURSTER  
Tél. : 03.87.94.43.71  
Objet : Travaux d'élagage

Metz, le 8 septembre 2023

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions de l'article L323-4 – section 2 du Code de l'énergie et de l'article 26 de l'arrêté interministériel du 17 mai 2001, relatif aux conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes de transport et distribution d'énergie électrique, des travaux d'élagage vont être prochainement entrepris sur le territoire de votre Commune.

Cet élagage pourra concerner soit les arbres situés dans les rues et chemins, soit les branches des arbres qui, implantés dans les propriétés privées, font saillie sur ces voies.

L'évacuation des résidus d'élagage restera à la charge des propriétaires des arbres.

Afin de vous permettre d'en informer les intéressés et pour faciliter votre tâche, nous vous adressons en nombre les notes d'information destinées à être apposées aux lieux d'affichage de la Commune.

Tenant à souligner combien ces travaux d'entretien contribuent pour une large part à la qualité de desserte en énergie électrique et à la sécurité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre sincère considération

Yannick BOYE  
~~Chief du Service Exploitation-Maintenance~~



P.J. : 3 notes d'information

## DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

### Commune de RAVILLE

## AVIS

réséda, gestionnaire des réseaux publics d'électricité, porte à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage pour l'entretien des lignes électriques vont être entrepris sur le territoire de la Commune à dater du **25 septembre 2023**.

L'évacuation des résidus d'élagage restera à la charge des propriétaires des arbres.

Pour tout renseignement, prendre contact avec réséda – Service Exploitation-Maintenance – n° CRISTAL 09.69.36.35.10.